

N°2017-BCA-55

- Membres théoriques :  
5  
- Membres en exercice :  
5  
- Membres présents :  
3  
- Votants :  
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**FOURNITURE D'EMETTEURS RECEPTEURS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES**

Le 06 septembre 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 18 août 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Par délibération en date du 14 décembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une autorisation de programme pour l'acquisition d'équipements et de matériels opérationnels.

Au titre de ce plan figure notamment l'acquisition d'émetteurs récepteurs portatifs numériques (tactique de niveau 5) intégrés directement sur les casques de protection afin d'améliorer les capacités de communication des opérateurs lors des interventions de lutte contre le feu.

Le présent marché, outre la fourniture d'émetteurs récepteurs portatifs numériques, concerne également le renouvellement des émetteurs récepteurs VHF marine (portatif et fixe) équipant les équipes de secours aquatique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 avril 2017 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 07 juin 2017 à 12h00.

Les marchés concernent la mise en place d'accords-cadres mono-attributaire, exécutés par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

Les montants annuels sont les suivants :

Lot n°	Désignation	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
1	Fourniture d'émetteurs récepteurs portatifs numériques avec équipements de tête	1 000 € HT	150 000 € HT
2	Fourniture d'émetteurs récepteurs portatifs VHF marine	Sans montant minimum	8 000 € HT
3	Fourniture d'émetteurs récepteurs VHF marine fixe	Sans montant minimum	4 000 € HT

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de la consultation sont les suivants :

Concernant le lot n°1 (fourniture d'émetteurs récepteurs portatifs numériques avec équipements de tête)

- Prix : 40 points
- Test des appareils proposés : 30 points
- Valeur technique : 20 points
- Délai de livraison : 10 points

Concernant les lots n°2 (fourniture d'émetteurs récepteurs portatifs VHF marine) et n°3 (fourniture d'émetteurs récepteurs VHF marine fixe)

- Valeur technique : 50 points
- Prix : 40 points
- Durée de garantie : 10 points

Une seule offre a été reçue pour l'ensemble des lots, il s'agit de celle de la société EMG SAS.

\*

\*\*

La Commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 06 septembre 2017 et a attribué l'ensemble des marchés à la société EMG SAS.

\*

\*\*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appel d'offres.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**

